

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 20
- Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- Voix pour : 21
- Abstentions : 2  
(Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI)

**Présents :** MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, F. CONTAT, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procurations :** MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, P. VIDONNE à Lucas PUGIN et S. ROUGET à É. BOUCHET

**Absents :** MM. C. PEGUET, A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et S. BIOLLUZ

**Secrétaire de séance :** Mme I. SAGE

**2024DELIB033 BUDGET CHALEUR : APPROBATION DU BUDGET 2024**

*7.1 Décisions budgétaires*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

**Vu** la délibération n°2013DELIB005 du Conseil municipal du 15 janvier 2013 portant création à compter du 1er janvier 2013 du budget annexe « chaleur » pour un service public de chauffage urbain en réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Ce service a pour objet la production, le transport et la distribution de chaleur au moyen d'ouvrages publics ;

**Vu** le compte administratif 2023, approuvé par délibération n° 2024DELIB020 du Conseil municipal en date du 12 mars 2024 ;

**Vu** le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 12 mars 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2024 ;

**Considérant** le projet de budget pour l'exercice 2024 ;

**Considérant** que le remboursement du solde de l'avance du budget principal de la Commune d'un montant de 170 000 € ne peut pas être envisagé à date du vote du budget chaleur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Vote** le budget 2024 arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240409-2024DELIB033-DE

S<sup>2</sup>LO

**FONCTIONNEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 212 993,22 €**

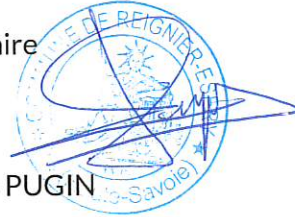
**INVESTISSEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 628 172,66 €**

Le Secrétaire de Séance



Isabelle SAGE

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

12 AVR. 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.